

A R R E T E N° 2023-377

Le Maire de Carry-le-Rouet,

VU la loi n°82.213 du 2/3/82 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22/7/82,

VU la loi n°96.142 du 21/2/96 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2212.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'arrêté N° 2023-370 du 30 août 2023 interdisant la baignade sur la plage du CAP ROUSSET en raison de l'analyse des eaux de baignade du 28 août 2023, présentant un taux de pollution anormalement élevé,

CONSIDERANT l'analyse des eaux de baignade effectuée par l'ARS le 30 août 2023, qui atteste de leur bonne qualité,

A R R E T O N S

ARTICLE 1 :

L'arrêté N° 2023-370 interdisant la baignade sur la plage du CAP ROUSSET à CARRY LE ROUET est abrogé.

La baignade est à nouveau autorisée sur la plage du CAP ROUSSET à compter de ce jour, dans le respect de la réglementation y afférant.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les différents lieux de baignade.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et au Chef de Corps des Sapeurs Pompiers pour information, ainsi qu'au Service d'Assainissement MARSEILLE METROPOLE.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Cette saisine peut être faite :

- par voie écrite à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Marseille

22/24 rue Breteuil

13281 MARSEILLE CEDEX 6

- par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Carry le rouet, le 5 septembre 2023

Le Maire,

René-Francis CARPENTIER



**Le Maire
René-Francis CARPENTIER**